

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université au
Directeur de l'École Polytechnique de
Nantes Université « POLYTECH
Nantes »**

DAJ-2022.01.01.165

La Présidente de Nantes Université,

- VU** le Code de l'Education ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;
- VU** l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté portant nomination de Monsieur Philippe DEPINCÉ, en qualité de Directeur de POLYTECH Nantes, à compter du 1er janvier 2019 ;
- VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée à **Monsieur Philippe DÉPINCÉ**, Directeur de POLYTECH Nantes, Professeur des Universités, à l'effet de signer en son nom et pour les affaires concernant l'École, les actes listés ci-après :

TITRE 1er

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN QUALITÉ DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Chapitre I Gestion des moyens

ARTICLE 2 : La délégation de signature en matière de gestion des moyens porte sur les actes suivants :

a) gestion des heures complémentaires :

- répartition du quota d'heures complémentaires affectées à la composante.

Les décisions prises dans ce domaine et notamment les tableaux de répartition des quotas sont transmis par le Directeur de l'Ecole à la Présidente de Nantes Université conformément aux dispositions des circulaires internes à l'établissement.

b) gestion des emplois enseignants-chercheurs et IATSS :

- implantation des emplois affectés à l'Ecole sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de Nantes Université.

Chapitre II Gestion des personnels

ARTICLE 3 : La délégation de signature en matière de gestion de personnels porte sur les actes concernant les personnels titulaires et stagiaires, et contractuels nommés sur un poste d'état vacant, ainsi que les agents rémunérés sur le budget de l'Université, affectés dans la composante. Ces actes de gestion sont les suivants :

- affectation dans un service interne à la composante,
- attribution des services,
- vérification et constatation de la réalité du service fait,
- autorisation d'absence hors étrangers, ordres de mission (pour l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du Pôle Sciences et Technologies, d'une autorisation d'absence) et états liquidatifs liés à ces missions, décisions d'attribution de congés et d'organisation du service de vacances,
- comptes-rendus des entretiens professionnels concernant les personnels ITRF et de bibliothèques, titulaires et contractuels : les comptes-rendus seront transmis à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social de Nantes Université,

Les décisions prises dans ces différents domaines et notamment les tableaux de service, les tableaux de congés annuels, les états liquidatifs relatifs aux missions effectuées à l'étranger sont transmis par le Directeur de l'École à la Présidente de Nantes Université conformément aux dispositions des circulaires internes à l'établissement.

Chapitre III Etudes et vie universitaire

ARTICLE 4 : La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

a) organisation des enseignements :

- élaboration des emplois du temps et tableaux de service conformément aux diplômes habilités.

b) organisation des examens :

- organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées par le Conseil Académique de Nantes Université.

c) conventions de stage des étudiants de Nantes Université ou des stagiaires venant d'un autre établissement et accueillis à Nantes Université ;

d) contrats et conventions de formation continue des étudiants de Nantes Universités ;

e) actes techniques de scolarité dans les conditions définies par la circulaire de gestion des actes :

Les décisions prises dans ces différents domaines ainsi que les statistiques concernant les conventions de stage et les transferts sont transmises par le Directeur de l'École à la Présidente de Nantes Université conformément aux dispositions des circulaires internes à l'établissement.

Chapitre IV Recherche

ARTICLE 5 : La délégation de signature dans le domaine de la recherche porte sur les actes suivants :

- contrats et conventions de recherche inférieurs à un montant de 25 000 € HT établis conformément à un acte type pour une durée ne dépassant pas vingt quatre mois et n'emportant pas engagement de personnel ;
- lettres d'intentions préalables aux contrats de recherche et aux contrats européens dès lors qu'elles ne créent pas d'engagement financier définitif .
- contrats de cession de droits d'auteur relatifs aux prestations fournies dans le cadre du projet AVOSTTI.

Les contrats et conventions de recherche conclus selon ces modalités sont transmis sans délai à la Présidente de Nantes Université après signature de l'ensemble des parties. Il est tenu un registre de ces actes dans l'École.

Chapitre V Relations internationales

ARTICLE 6 La délégation de signature dans le domaine des relations internationales porte sur les actes suivants :

- les accords bilatéraux conclus dans le cadre des contrats institutionnels ERASMUS+ ;
- les attestations de mobilité pour les étudiants sélectionnés pour une mobilité internationale sortante.

Chapitre VI Affaires générales

ARTICLE 7 La délégation de signature dans le domaine des affaires générales porte sur les actes suivants :

- contrats et conventions de partenariat inférieurs à un montant de 15 000 € HT établis pour une durée ne dépassant pas trente-six mois et n'emportant pas engagement de personnel ;
- autorisations d'occupation du domaine public accordées aux particuliers, associations, collectivités ou entreprises, établis conformément à un acte type pour une durée ne dépassant pas vingt-quatre mois ;
- marchés publics ou autres actes d'engagement de dépense (bons de commande et marchés subséquents dans le cadre de l'exécution des marchés et accords cadres signés par la Présidente et, en dehors, engagements juridiques et financiers), n'impliquant pas de mesure de publicité et pour des prestations de services ou de fournitures :
 - inférieurs à un montant de 40 000 € HT ;
 - d'une durée totale ne dépassant pas trente-six mois y compris les éventuelles reconductions ;
 - et qui respectent la procédure adaptée des marchés et accords-cadres ;
 sous réserve de ne pas :
 - intervenir dans un domaine couvert par un marché formalisé ;
 - de ne pas emporter engagement de personnel.
- actes relatifs aux élections organisées au sein de la composante, soumis pour avis à la Cellule des Affaires Institutionnelles de Nantes Université, à l'exception des listes électorales et des procès verbaux de proclamation des résultats.

TITRE 2

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 8 : **Monsieur Mohamed-Fouad BENKHORIS**, Directeur Adjoint, Professeur des Universités, et **Madame Line CHINCHOLE**, Secrétaire Générale, Ingénieur d'études, reçoivent en outre délégation pour les actes définis dans le présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'École. Les actes signés à ce titre doivent faire l'objet d'un rendu-compte au Directeur de l'École.

ARTICLE 9 : Il est tenu un registre de tous les actes pris par délégation dans l'École. Par ailleurs, les actes pris en vertu de la délégation de compétences du Conseil d'Administration à la Présidente, sont transmis à l'autorité délégante en vue du rendu-compte au Conseil d'Administration.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans l'École et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

ARTICLE 11 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégués.

ARTICLE 12 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

Les Délégués,

La Délégante


Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Monsieur Philippe DÉPINCÉ
*Directeur de l'École Polytechnique
de Nantes Université*

Monsieur Mohamed-Fouad BENKHORIS
*Directeur Adjoint de l'École Polytechnique
de l'Université de Nantes*

Madame Line CHINCHOLE
Secrétaire Générale de l'École Polytechnique

Transmis au Recteur le : *04/01/2022*

Affiché le : *04/01/2022*
Publié le *04/01/2022*

ARRÊTÉ

portant délégation pour le maintien de l'ordre, l'application des mesures d'hygiène et sécurité et la protection contre les risques d'incendie et de panique au Directeur de l'École Polytechnique de Nantes « POLYTECH Nantes »

DAJ-2022.01.01.166

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n° 73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté portant nomination de Monsieur Philippe DÉPINCÉ, en qualité de Directeur de POLYTECH Nantes, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de pouvoir est donnée au Directeur de l'École Polytechnique de l'Université de Nantes « POLYTECH Nantes », **Monsieur Philippe DÉPINCÉ**, Professeur des Universités, pour assurer le maintien de l'ordre dans les bâtiments hébergeant POLYTECH Nantes.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile, en cas de nécessité, pour assurer le maintien de l'ordre, à l'exclusion de la réquisition de la force publique.

ARTICLE 2 **Monsieur Philippe DÉPINCÉ** informera aussitôt la Présidente de Nantes Université des incidents ou accidents survenus dans lesdits locaux et lui rendra compte en tout état de cause une fois l'an de l'application de la délégation, par un rapport écrit.

- ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DÉPINCÉ**, délégation est donnée à **Madame Line CHINCHOLE**, Secrétaire Générale, Ingénieur d'études.
- ARTICLE 4 En outre, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DÉPINCÉ** pour l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et sécurité au travail et celles destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, pour tous les personnels et toutes les installations et parties communes des bâtiments susvisés.
- ARTICLE 5 Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'École et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.
- ARTICLE 6 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la déléguante ou des fonctions des déléguaires.
- ARTICLE 7 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

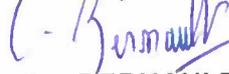
Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance

Le

Les Déléguaires,

La Déléguante



Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Monsieur Philippe DÉPINCÉ
Directeur de POLYTECH Nantes

Madame Line CHINCHOLE
Secrétaire Générale de POLYTECH Nantes

Transmis au Recteur le : 04/01/2022

Affiché le : 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au
Directeur du Département
Électronique et technologie
numérique de POLYTECH' Nantes en
matière de convention de stage

DAJ-2022.01.01.167

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Abdelhakim SAADANE**, Maître de Conférences, Directeur du Département Électronique et technologie numérique de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

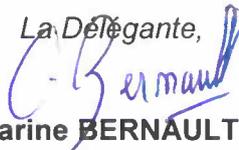
ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance
Le

Le Délégué,

Abdelhakim SAADANE
Directeur du Département Électronique et
technologie numérique de POLYTECH' Nantes

La Déléguée,

Carine BERNALD
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au
Directeur du Département Thermique
énergétique de POLYTECH' Nantes en
matière de convention de stage

DAJ-2022.01.01.168

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Vincent SOBOTKA**, Professeur des Universités, Directeur du Département Thermique énergétique de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance
Le

Le Délégué,

Vincent SOBOTKA

Directeur du Département Thermique énergétique
de POLYTECH' Nantes

La Déléguée,

Carine BERNALD

Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Génie des procédés et des bio-procédés de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.169

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Luc MARCHAL**, Maître de Conférences, Directeur du Département Génie des procédés et bio-procédés de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

Le Délégué,

La Délégante,


Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Luc MARCHAL
*Directeur du Département Génie des procédés et
bio-procédés de POLYTECH' Nantes*

Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*
Publié le *04/01/2022*

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature du
Directeur du Département Homme
Entreprise Société (HES) de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.170

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur John KINGSTON**, Enseignant du second degré, Directeur du Département Homme Entreprise Société (HES) de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance
Le

Le Délégué,

John KINGSTON

*Directeur du Département Homme Entreprise
Société (HES) de POLYTECH' Nantes*

La Délégante



Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*

Publié le *04/01/2022*

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Formation
Système Réseaux et Télécom de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.171

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Abdelhakim SAADANE**, Maître de Conférences, Directeur du Département Formation Système Réseaux et Télécom de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

Le Délégué,

La Déléguée,


Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Abdelhakim SAADANE
*Directeur du Département Formation Système
Réseaux et Télécom de POLYTECH' Nantes*

Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au
Directeur du Département Matériaux de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage

DAJ-2022.01.01.172

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Franck TANCRET**, Professeur des Universités, Directeur du Département Matériaux de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

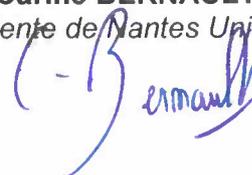
Vu et pris connaissance
Le

La Délégante,

Le Délégataire,

Franck TANCRET
Directeur du Département Matériaux de
POLYTECH' Nantes

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université



Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Formation maîtrise des énergies de POLYTECH'
Nantes en matière de convention de
stage**

DAJ-2022.01.01.173

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Hervé GRAU**, Professeur certifié, Directeur du Département Formation maîtrise des énergies de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

La Délégante,

Le Délégué,

Hervé GRAU

*Directeur du Département Formation maîtrise des
énergies de POLYTECH' Nantes*

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022
Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Parcours des
élèves ingénieurs Polytech (Peip) de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.174

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Thomas LEPETIT**, Enseignant agrégé, Directeur du Département Parcours des élèves ingénieurs Polytech (PeiP) de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

La Déléguante,

Le Déléguataire,

Thomas LEPETIT
Directeur du Département Parcours des élèves
Ingénieurs Polytech (PeiP)
de POLYTECH' Nantes

Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*

Publié le *04/01/2022*

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au
Directeur du Département Génie
Électrique de POLYTECH' Nantes en
matière de convention de stage

DAJ-2022.01.01.175

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Mourad AIT-AHMED**, Maître de Conférences, Directeur du Département Génie Électrique de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance
Le

La Délégante,

Le Délégué,

Mourad AIT-AHMED
Directeur du Département Génie Électrique de
POLYTECH' Nantes

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022
Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Informatique
de POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.176

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Nicolas NORMAND**, Professeur des Universités, Directeur du Département Informatique de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

La Délégante,

Vu et pris connaissance

Le

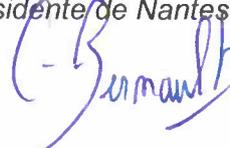
Le Délégué,

Nicolas NORMAND

*Directeur du Département Informatique de
POLYTECH' Nantes*

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université



Transmis au Recteur le *04/01/2022*

Affiché le *04/01/2022*

Publié le *04/01/2022*

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature au
Directeur du Département Génie Civil
de POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage**

DAJ-2022.01.01.177

La Présidente de l'Université de Nantes,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Ouali AMIRI**, Professeur de Recherche, Directeur du Département Génie Civil de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

*Vu et pris connaissance
Le*

La Délégante,

Le Délégataire,

Ouali AMIRI
Directeur du Département Génie Civil de
POLYTECH' Nantes

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

ARRÊTÉ

**portant délégations de signature de la
Présidente de Nantes Université aux
Directeurs(trices) et Responsables
d'Unités de Recherche**

DAJ-2022.01.01.178

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université, en date du 4 octobre 2013 portant sur la structure budgétaire de l'établissement et la création de l'UB Recherche ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la politique d'achat de l'Université de Nantes ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Pour les achats relevant du périmètre des familles d'achat de la nomenclature Recherche-Enseignement supérieur, définies dans la délibération susvisée du 1^{er} juillet 2016 et rappelées dans le guide des bonnes pratiques d'achat de l'Université de Nantes, délégation est consentie aux responsables de laboratoires figurant à l'article 4, dans le cadre des achats réalisés au profit de leur laboratoire, en tant qu'unité opérationnelle distincte, dans le respect des principes applicables à la commande publique, à l'effet de signer les marchés publics inférieurs à un montant 90 000 € HT et à une durée de 36 mois y compris les éventuelles reconductions.

Pour les autres catégories d'achats, délégation est consentie aux mêmes responsables de laboratoires, dans le cadre des achats réalisés au profit de leur laboratoire dans le respect des principes applicables à la commande publique, à l'effet de signer les marchés publics ou autres actes d'engagement de dépense (bons de commande et marchés subséquents dans le cadre de l'exécution des marchés et accords-cadres signés par la Présidente et, en dehors, bons de commande, devis, commandes d'achat, etc.), n'impliquant pas de mesure de publicité et pour des prestations de services ou de fournitures :

- inférieurs à un montant de 40 000 € HT ;
- d'une durée totale ne dépassant pas trente-six mois y compris les éventuelles reconductions ;
- et qui respectent la procédure adaptée des marchés et accords-cadres ;
sous réserve de ne pas :
 - intervenir dans un domaine couvert par un marché formalisé ;
 - de ne pas emporter engagement de personnel.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est par ailleurs consentie en tant qu'ordonnateurs délégués aux mêmes responsables de laboratoires, pour tous les documents financiers, relevant des activités de leur laboratoire, en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans le respect des dispositions prévues à l'article 1 ; virement et réajustement de crédits, ordres de mission (pour l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, d'une autorisation d'absence) et les états de frais relevant des activités du laboratoire.

En cette même qualité, délégation leur est en outre consentie pour les actes de gestion dématérialisés en termes de certification du service fait et d'acceptation du droit, d'ordres de payer et de recouvrer transmis à l'Agent Comptable.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est consentie aux responsables de laboratoires figurant à l'article 4, pour la signature des actes suivants :

- ✓ les conventions de stage des étudiants de Nantes Université ou de stagiaires venant d'un autre établissement et accueillis à Nantes Université ;
- ✓ les conventions définissant les modalités d'accueil d'un chercheur extérieur dans un bâtiment de Nantes Université.
- ✓ les conventions d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers en vue de l'admission au séjour en France en qualité de « scientifique » d'un étranger non ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, invité par un organisme français agréé à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire (en application de l'article L.313-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

ARTICLE 4 :

Les délégations de signatures mentionnées aux articles 1, 2 et 3 sont accordées aux Directeurs(trices) de laboratoires ainsi qu'à leurs autres responsables, dont la liste figure ci-après :

➤ Unités de recherche constituées avec d'autres établissements publics :

Intitulé de la structure de recherche	Centre financier niveau 3	Directeur(trice) de l'unité de recherche	Grade	Autres responsables de l'unité de recherche (le cas échéant)	Grade	Centre financier niveau 4 (le cas échéant)
Unité Mixte de Service de l'Observatoire des sciences de l'Univers de Nantes Atlantique OSUNA	998UMS3281 998MULTI	Eric BEUCLER	Professeur des Universités	Agnès BALTZER	Professeur des Universités	
Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville - IRSTV	998FR2488	Béatrice BECHET	Chargée de Recherche			
Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes-Angers - CRCINA	998UMR1232 998MULTI	Marc GREGOIRE	Directeur de Recherche	Nathalie LOPES	Assistante Ingénieur	
		Philippe JUIN	Directeur de Recherche			
Centre de Recherche en Transplantation et Immunointervention - CRTI	998UMR1064 998MULTI	Régis JOSIEN	Professeur des Universités	Sophie BROUARD	Directrice de Recherche	
				Gilles BLANCHO	Professeur des Universités – Praticien Hospitalier	
				Dina FALKENRECK	Secrétaire Générale	
Sarcomes Osseux et remodelage des tissus calcifiés - Phy-OS	998UMR1238 998MULTI	Françoise REDINI	Directeur de Recherche	Franck VERRECCHIA	Directeur de Recherche	
The enteric nervous system in gut and brain disorders	998UMR1235 998MULTI	Michel NEUNLIST	Directeur de Recherche	Stanislas BRULEY LES VARENNES	Professeur des Universités	
Physiopathologie des Adaptations Nutritionnelles - PHAN	998UMR1280 998MULTI	Patricia PARNET	Directeur de Recherche	Dominique DARMAUN	Professeur des Universités	
				Jean-Pierre SEGAIN	Directeur de Recherche	
				Valérie AMARGER	Chargée de Recherche	
SFR François BONAMY	998FED4203 INSERM 998UMS016- CNRS 998UMS3556 998MULTI	Patricia LEMARCHAND	Professeur des Universités	Anne-Catherine CHASLES	Ingénieur d'études contractuelle	
Thérapie génique translationnelle des maladies génétiques	998UMR1089 998MULTI	Oumeya ADJALI	Chargée de Recherche			
L'Unité de recherche de l'institut du Thorax	998UMR1087 998UMR 6291 998MULTI	Richard REDON	Directeur de Recherche	Gervaise LOIRAND	Directrice de Recherche	
				Martine LE CUNFF	Ingénieur de Recherche	
				Stéphanie CHATEL	Ingénieur de recherche	
Médecine Régénératrice et Squelette – RmeS-lab	998UMR1229	Jérôme GUICHEUX	Directeur de Recherche	Catherine LE VISAGE	Directrice de Recherche	
				Valérie GEOFFROY	Directrice de recherche INSERM	
Droit et Changement Social - DCS	998UMR6297 998MULTI	Gaëtan CLIQUENNOIS	Chargé de recherche CNRS	Anne-Claire COVAIN	Assistante Ingénieur contractuelle	
Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique - LETG	998UMR6554 998MULTI	Mohames MAANAN	Maître de Conférences	Céline CHADENAS	Maître de Conférences	
Espaces et Sociétés - ESO	998UMR6590 998MULTI	Emmanuelle HELLIER	Professeur des Universités	François MADORE	Professeur des Universités	
				Christine MARGETIC	Professeur des Universités	

Ingénierie des Biopolymères pour la Structuration des Matrices des Matériaux- IBSM	998FED4202 998MULTI	Marc ANTON	Directeur de Recherche			
Laboratoire de Thermique et Energie de Nantes - LTEN	998UMR6607 998MULTI	Steven LE CORRE	Professeur des Universités	Nathalie ROBERT	Ingénieur d'études	
				Michèle-Anne AUDRAIN	Assistante Ingénieur CNRS	
Unité de Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines - UFIP	998UMR6286 998MULTI	Bernard OFFMANN	Professeur des Universités	Cyrille GRANDJEAN	Chargé de Recherche	
Institut Universitaire Mer et Littoral - IUML	998FR3473 998MULTI	Franck SCHOEFS	Professeur des Universités	Odile DELFOUR	Maître de conférences	
				Noémie LARROUILH	Ingénieur de Recherche	
QUASAV (Qualité et Santé du Végétal)	998FED4207 998MULTI	Marie-Agnès JACQUES	Directrice de Recherche			
Chimie et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation - CEISAM	998UMR6230 998MULTI	Jean-Michel BOULER	Professeur des Universités	Erwann LE GROGNEC	Chargé de Recherche	
				Bruno BUJOLI	Directeur de Recherche	
				Hélène BONIN	Chargé de projet européen	
				Denis JACQUEMIN	Professeur des Universités	
Laboratoire de physique Subatomique et des Technologies associées - Subatech	998UMR6457 998MULTI	Gines MARTINEZ GARCIA	Directeur de Recherche	Isabelle OLLITRAULT	Assistante Ingénieur	
				Merryl DECATOIRE	Assistante Ingénieur	
Fédération de Recherche Mathématiques des Pays de Loire - FRMPL	998FR2962 998MULTI	Frédéric HÉRAU	Professeur des Universités	Christophe BERTHON	Professeur des Universités	
Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - LMJL	998UMR6629 998MULTI	Vincent COLIN	Professeur des Universités	Frédéric BERNICOT	Directeur Adjoint Directeur de Recherche CNRS	
				Stéphanie BENOIT	Assistante Ingénieur - SG	
Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes - LPG	998UMR6112 998MULTI	Benoît LANGLAIS	Directeur de recherche CNRS	Edouard METZGER	Directeur Adjoint Maître de conférences	
				Gaël CHOBLET	Directeur Adjoint Directeur de recherche CNRS	
				Nicolas MANGOLD	Directeur de recherche	
Centre de Recherches en Archéologie, Archéosciences, Histoire - CReAAH	998UMR6566 998MULTI	Marie-Yvane DAIRE	Directrice de Recherche	Jean-Noël GUYODO	Maître de Conférences	998LARA
Laboratoire de Génie des Procédés – Environnement Agroalimentaire - GEPEA	998UMR6144 998MULTI	Jérémy PRUVOST	Professeur des Universités	Rémy BRITEAU	APAENES	998GEPEA-SN
				Gérald THOUAND	Professeur des Universités	998GEPEA-SN
				Nadine ALLANIC	Maître de conférence	998OPERP 998GEPEA-IUTNA
				Jack LEGRAND	Professeur émérite des Université	998GEPEA-SN
Institut de Recherche en Génie civil et Mécanique - GeM	998UMR6183 998MULTI	Patrice CARTRAUD	Professeur des Universités	Frédéric JACQUEMIN	Professeur des Universités	998GEM-EMM 998GEMSC - TRUST 998-IEG
				Marc FRANÇOIS	Professeur des Universités	998GEMSC TRUST
				David GLOAGUEN	Professeur des Universités	998GEM-E3M
				Didier MAROT	Professeur des Universités	998GEM-IEG

Institut des Matériaux Jean Rouxel - IMN	998UMR6502 998MULTI	Florent BOUCHER	Directeur de Recherche	Agnès GRANIER	Directrice Adjointe Directrice de Recherche	998UMR6502
				Sophie GUEDON	Assistante Ingénieur	998LGMPA
Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes - IETR	998UMR6164 998MULTI	Ronan SAULEAU	Professeur des Universités	Jean-François DIOURIS	Professeur des Universités	998SETRA 998IETRSC
				Hongwu LI	Professeur des Universités	
Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange-Guépin - MSH	998USR3491 998MULTI	Frédéric LE BLAY	Maître de Conférences	Caroline VIALETTE	Ingénieur d'Etudes	
Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire - LPPL	998EA4638 998MULTI	Ghozlane FLEURY-BAHI	Professeur des Universités	André NDOBO	Maître de Conférences	
				Corinne VILLATE	Secrétaire Générale	
Motricité, Interactions, Performance - MIP	998EA4334 998MULTI	Antoine NORDEZ	Professeur des Universités	Abderrahmane RAHMANI	Maître de Conférences	
				Julie DORON	Maître de Conférences	
Centre François Viète : épistémologie, histoire des sciences et des techniques - CFV	998EA1161 998MULTI	Pierre TEISSIER	Maître de conférences	Stéphane TIRARD	Professeur des Universités	
Centre de Recherche en Education de Nantes - CREN	998EA2661 998MULTI	Pascal LEROUX	Professeur des Universités			
		Christophe MICHAUT	Maître de conférences			
Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique - CRHIA	998EA1163 998MULTI	Eric SCHNAKENBOURG	Professeur des Universités	Bernard MICHON	Maître de Conférences	
Mer, Molécules et Santé - MMS	998EA2160 998MULTI	Yves-François POUCHUS	Professeur des Universités	Joël FLEURENCE	Professeur des Universités	
ALGOSOLIS Microalgae R&D Facility	998UMS3722 998MULTI	Jérémy PRUVOST	Professeur des Universités	Jack LEGRAND	Professeur émérite des Universités	
				Pascal JAUEN	Professeur des Universités	
MethodS in Patients- centered outcomes and HEalts Research-SPHERE	998UMR1246 998MULTI	Véronique SEBILLE	Professeur des Universités	Bruno GIRAUDEAU	Professeur des Universités	
Centre Atlantique de Philosophie - CAPHI	998EA2163 998MULTI	Jean-Christophe BARDOUT	Professeur des Universités	Bruno GNASSOUNOU	Professeur des Universités	
Laboratoire de Linguistique de Nantes - LLING	998UMR6310 998MULTI	Hamida DEMIRDACHE	Professeur des Universités	Marta DONAZZAN	Maître de Conférences	
Centre Nantais de Sociologie - CENS	UMR6025 998MULTI	Corinne DELMAS	Professeur des Universités	Séverine MISSET	Directrice Adjointe Maître de Conférences	
Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes – LS2N	UMR6004 998MULTI	Claude JARD	Professeur des Universités	Christine CHEVALLEREAU	Directrice de Recherche	
				Patrick LE CALLET	Professeur des Universités	
				Pascal MOLLI	Professeur des Universités	
				Philippe CASTAGLIOLA	Professeur des Universités	
				Sophie GIRAULT	Ingénieur d'études	

➤ Unités de recherche (mono-tutelle) et autres structures de recherche internes à l'Université de Nantes :

Intitulé de la structure de recherche	Centre financier niveau 3	Directeur de l'unité de recherche	Grade	Autres responsables de l'unité de recherche	Grade	Centre financier niveau 4
Thérapeutiques cliniques et expérimentales des infections	998EA3826 998MULTI	Antoine ROQUILLY	Professeur des Universités	Jocelyne CAILLON	Maître de Conférences	
Cibles et médicaments des infections et du cancer - IICiMed	998EA1155 998MULTI	Patrice LE PAPE	Professeur des Universités	Pascal MARCHAND	Professeur des Universités	
Centre de Droit Maritime et Océanique - CDMO	998EA1165 998MULTI	François MANDIN	Maître de Conférences	Patrick CHAUMETTE	Professeur des Universités	
Institut de Recherche en Droit Privé - IRDP	998EA1166 998MULTI	Charles-Edouard BUCHER	Professeur des Universités	Audrey LEBOIS	Maître de Conférences	
L'Antique, Le Moderne : postérités de l'Antique, généalogies du Moderne - L'AMO	998EA4276 998MULTI	Christine LOMBEZ	Professeur des Universités			
		Nicolas CORREARD	Maître de Conférences			
Centre de Recherche sur les Identités Nationales et l'Interculturalité - CRINI	998EA1162 998MULTI	Karine DURIN	Professeur des Universités	Bénédicte TERRISSE	Maître de Conférences	
Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique - LEMNA	998EA4272 998MULTI	Benoît SEVI	Professeur des Universités	Laëtitia PERRIN	Coordinatrice administrative	

Laboratoire de Biologie et Pathologie Végétales - LBPV	998EA1157 998MULTI	Philippe SIMIER	Professeur des Universités	Philippe DELAVault	Professeur des Universités	
Institut de Recherche en Energie Electrique de Nantes Atlantique - IREENA	998EA4642 998MULTI	Mohamed MACHMOUM	Professeur des Universités	Gérard BERTHIAU	Professeur des Universités	
Microbiotes, Hôtes, Antibiotiques et résistances bactériennes - MIHAR	EE MULTI	Eric BATARD	Professeur des Universités			
		Didier LEPELLETIER	Professeur des Universités			

➤ Projets :

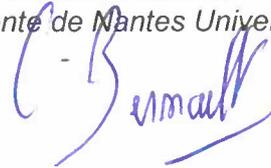
Labex IGO	IGOMANAGER	Laurence GOURDON-WOLF	Ingénieur de Recherche contractuelle			
BRGM	998BRGM 998MULTI	Paul FATTAL	Professeur des Universités	Bernard FRITSCH	Professeur des Universités	
Réseau de Stockage Electrochimique de l'Énergie – RS2E	FR3459	Jean-Marie TARASCON	Professeur des Universités			
Centre régional de Calcul Intensif des Pays de la Loire - Plateforme - CCIPL	998CCIPL 998MULTI	Yann CAPDEVILLE	Chargé de Recherche			
Chaire Europe	998CHEUR	Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI	Professeur des Universités			

- ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la déléguée ou, pour ce qui les concerne, des fonctions des délégataires.
- ARTICLE 5** : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel par les délégataires au directeur de la composante hébergeant leur laboratoire et à la Présidente de Nantes Université.
- ARTICLE 6** : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux où sont hébergés les laboratoires en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.
- ARTICLE 7** : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

La Déléguée,

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université



Transmis au Recteur le : *04/01/2022*

Affiché le : *04/01/2022*
Publié le *04/01/2022*